ÉCOLE D'ARTS
DU CHOLETAIS

École d'arts du Choletais
Impasse des Charuelles 49300 Cholet
02 72 77 23 40
ecoledart@choletagglomeration.fr

2025 / 2026

☐ inscription
☐ réinscription

COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE

nom
prénom date de naissance / /
adresse
code postal ville
tél domicile tél travail
tél portable élève majeur
courriel (élève majeur)

REPRÉSENTANT LÉGAL / PARENT OU TUTEUR

nom
prénom date naiss. / /
adresse
c. postal ville
tél portable tél trav
courriel

Lycées - Option Arts Plastiques
☐ Lycée Jeanne Delanoue ☐ Lycée Champ-Blanc ☐ Lycée Julien-Gracq
☐ Lycée Renaudeau ☐ Lycée Europe ☐ Lycée de la Mode ☐ Lycée Ste-Marie

Classes CHAAP
☐ 6e ☐ 5e ☐ 4e ☐ 3e Collège N.-D. du Bret.
☐ 6e ☐ 5e ☐ 4e ☐ 3e Collège République

LISTE DES ATELIERS Cocher les cases correspondant à/aux (l')atelier(s)

Enfants

6 / 8 ans Bricolage / Modelage d'1h
☐ mercredi 13h45-14h45

7 / 8 ans Cours pluridisciplinaire d' 1h30
☐ mercredi 10h30 -12h
☐ mercredi 14h-15h30
☐ samedi 9h-10h30

9 / 10 ans Cours pluridisciplinaire 1h30 ou 1h
☐ lundi 17h30-18h30 ☐ mar. 17h-18h30
☐ mer. 13h15-14h45 ☐ mer. 15h-16h30
☐ sam 9h-10h30

Pré-ados 11 / 13 ans Cours d'1h30

Pluridisciplinaire
☐ mardi 17h - 18h30
☐ samedi 9h - 10h30

Modelage / Céramique
☐ mercredi 16h45 - 18h15

BD / Dessin /illustration
☐ lundi 17h15 - 18h45

Dessin / B.D. / création numérique
☐ mercredi 15h15 - 16h45

NOUVEAU ! Dessin, couleur & maquette
☐ mercredi 15h30 - 17h

Dessin couleur Cours d' 1h30
☐ mardi 17h15 - 18h45

Adolescents 14 / 18 ans

Cours de 2h

Dessin
☐ samedi 10h30 - 12h30

Volume / Céramique
☐ samedi 10h30 - 12h30

Dessin / Design / Architecture
☐ mercredi 17h - 19h

Dessin / peinture
☐ mercredi 17h -19h

Bande dessinée / création numérique
☐ mercredi 17h - 19h

NOUVEAU ! Atelier images animées
☐ samedi 10h30 - 12h30

Adultes

1e année

Dessin Initiation Cours de 2h
☐ lundi 19h-21h

Volume / Céramique Cours de 2h
☐ samedi 10h30 - 12h30

2e année

Dessin / couleur Cours de 2h
☐ mercredi 19h15 -21h15
☐ mercredi 17h - 19h

Dessin perfectionnement Cours de 2h
☐ mercredi 19h15 - 21h15

Estampe Contemporaine Cours de 2h30
☐ mercredi 19h - 21h30

À partir de la 3e année

Croquis / Portrait / Modèle vivant Cours de 2h
☐ mercredi 10h - 12h

Peinture moderne Cours de 2h30
☐ lundi 14h -16h30
☐ mardi 19h - 21h30
☐ jeudi 10h - 12h30
☐ jeudi 17h - 19h30

ÉCOLE D'ARTS
DU CHOLETAIS

École d'arts
du Choletais
ANNÉE 2025-2026

nom
prénom
adresse
code postal ville
cours

École d'arts du Choletais
Impasse des Charuelles
49300 Cholet
02 72 77 23 40

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère Culture Communication
ANDÉA Association Nationale des
CHOLET agglomération

Pièces à fournir obligatoirement lors de l'inscription

> Deux photos d'identité à coller sur la fiche, l'attestation de responsabilité civile.

Pour les habitants de Cholet Agglomération : un justificatif de domicile (contrat de location ou facture de moins de trois mois d'électricité...), la photocopie de l'avis d'imposition 2024 (sur revenus 2023) ou 2025 en cas de changement de situation avant le 20 septembre 2025.

Tarifs Cholet Agglomération : élèves résidant au sein de Cholet Agglomération.

Tarifs hors Cholet Agglomération : élèves résidant hors de Cholet Agglomération.

Tarifs hors Cholet Agglomération - Option Arts Plastiques : lycéens justifiant d'une attestation de scolarité dans les lycées référencés.

* Tarifs 1 - 2 - 3 : voir conditions ci-après.

Dispositions particulières

La date limite d'inscription à l'École d'Arts du Choletais est fixée au 31 décembre 2025.

Pour les élèves hors Cholet Agglomération, les droits de scolarité pourront faire l'objet d'une participation versée par la commune de résidence (ou structure intercommunale en cas de transfert de la compétence culture).

Tarifs et conditions

DROITS D'INSCRIPTIONS / 16€
Obligatoires, non-remboursables et payables à l'inscription.

Droits de scolarité 2025/2026 (Payables en novembre 2025 et février 2026 après réception des deux factures.)	Cholet l'Agglomération Tarifs 1 < 1000 €	Tarifs 2 * Quotient familial fiscal ≤ 1600 €	Tarifs 3 * Quotient familial fiscal > 1600 €	HORS Cholet Agglo	HORS Cholet Agglo Lycées Option Arts Plastiques
ENFANTS (7 à 13 ans)					
6-8 ans Bricolage Modelage (1h)	67,00 €	67,00 €	69,00 €	266,00 €	
7-13 ans Pluridisciplinaire (1h30)	92,00 €	92,00 €	94,00 €	368,00 €	
9-10 ans Pluridécouverte (1h)	62,00 €	62,00 €	64,00 €	245,00 €	
11-13 ans - dessin /BD / CA0 - BD/ dessin illustration modelage/céramique - Dessin/couleur - Dessin couleur & maquette	92,00 €	92,00 €	94,00 €	368,00 €	
ADOLESCENTS (à partir de 14 ans)					
Adolescents Dessin, Dessin/peinture, Atelier images animées (2h)	123,00 €	153,00 €	157,00 €	612,00 €	306,00 €
Adolescents Dessin et Arts graphiques, - Design Architecture - Bande Dessinée / CAO - Volume / Céramique (2h)	164,00 €	204,00 €	209,00 €	816,00 €	408,00 €
ADULTES (à partir de 18 ans)					
Dessin initiation, Dessin perfectionnement (2h)	123,00 €	153,00 €	157,00 €	612,00 €	
Dessin Couleur (2h)	139,00 €	174,00 €	177,00 €	694,00 €	
Peinture Moderne (2h30)	180,00 €	225,00 €	229,00 €	898,00 €	
Croquis/portrait/Modèle vivant (2h)	204,00 €	255,00 €	261,00 €	1 020,00 €	
Estampes contemporaine (2h30)	237,00 €	296,00 €	302,00 €	1 184,00 €	
Volume/céramique (2h00)	190,00 €	237,00 €	242,00 €	947,00 €	

AUTRES				
Classe Horaires Aménagés Arts Plastiques	92,00 €			
Stage, prix pour une journée de 5H	39,00 €	40,00 €	55,00 €	

Les droits de scolarité des usagers résidant dans Cholet Agglomération sont établis en fonction du quotient familial de chaque foyer. Ce quotient familial est calculé à partir du revenu fiscal de référence et du nombre de parts fiscales figurant sur l'avis d'imposition.

Les familles n'ayant pas communiqué ces éléments au 20 septembre 2025 se verront appliquer le tarif maximum.

Les changements de situation personnelle ou professionnelle sont pris en compte avant le 11 octobre 2025 sur présentation de justificatifs, en cas de modification des droits.

Sur présentation du justificatif

Cholet Agglomération - Tarifs 1
> Contribuable ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €
> Étudiants de Cholet Agglomération (sur présentation de la carte étudiant) hors Classe Préparatoire.

Cholet Agglomération - Tarifs 2
> Contribuable ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 600 €.

Cholet Agglomération - Tarifs 3
> Contribuable ayant un quotient familial supérieur à 1 600 €.

Quotient Familial = Revenu fiscal de référence / (12 x nombre de parts fiscales).

> Revenu fiscal de référence : revenus annuels.

> Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

(*) Passeport « Nouveaux choletais » à présenter lors de l'inscription (réduction de 20% du tarif 3 pour une seule inscription dans un délai d'un an à compter de la délivrance du passeport).

Modalités de paiement

Droit d'inscription
> Payable à l'inscription et obligatoire lors de l'inscription
> Sans ce paiement le dossier n'est pas pris en compte.

Droits de scolarité

En deux versements sur factures

> Facture du mois de novembre.
> Facture du mois de février.

Excepté pour les stages, qui sont payables à l'inscription.

Annulation d'inscription

Toute demande d'arrêt de cours doit être immédiatement adressée par courrier ou par mail au Président de Cholet Agglomération.
> Demande reçue au plus tard le 20/09/2025 inclus : les droits de scolarité ne seront pas dus.
> Demande reçue du 21/09 au 31/12/2025 : les droits de scolarité seront dus à 50 %.
> Demande reçue à partir du 01/01 /2026 : les droits de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire.
> Cas particuliers : en cas d'inaptitude de plus de trois mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25% des droits annuels de scolarité sera remboursée. En cas de décès, la facture ne sera pas due.

Autres engagements

L'École d'Arts du Choletais s'interdit de procéder à une exploitation pré-judiciable des images, susceptible de porter atteinte à la vie privée, à la réputation et/ou à la dignité ou d'en faire une exploitation commerciale. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, veuillez contacter notre Délégué à la protection des données à l'adresse mail dpo@choletagglomeration.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.
Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur notre site de cholet.fr.

Les parents sont tenus de venir chercher leur(s) enfants(s) à l'heure de sortie des cours, 5 minutes de courtoisie seront accordées en cas d'imprévu.

IMPORTANT !

Le tarif correspond à l'adresse au jour de l'inscription.

Attention, pour prétendre au tarif de Cholet Agglomération, il faut présenter une pièce administrative très récente justifiant votre qualité de résident.

Le paiement est recommandé par chèque ou carte bancaire.

☐ **La présente inscription vaut approbation du règlement intérieur affiché dans les locaux et présente sur le site cholet.fr**

☐ **J'accepte de recevoir des informations par mail à caractère culturel (expos, spectacles...)** ☐ **Je n'accepte pas.**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de la Culture - Hôtel d'Agglomération - BP 62111 - 49321 - Cholet cedex.

☐ **J'accepte l'utilisation de mon image photographique ou celle de mon enfant pour un éventuel support de communication de l'École.**

☐ **Je n'accepte pas.**

Date de l'inscription : **Signature (de l'élève majeur)** **Signature (des parents pour les élèves mineurs)**

-